

Compte rendu du Comité de Pilotage Centre Ardèche
Mardi 20 avril 2015 à GUILHERAND GRANGES

Etaient présents :

Jacques MERCHANT	Chef de projet local du CDDRA Centre Ardèche Maire de St Priest Délégué SMEOV
Véronique ROUSSELLE	Conseillère Régionale, Chef de projet régional du CDDRA Centre Ardèche
Jacques CHABAL	Président du SMEOV, Maire du Cheylard Mandataire du CDDRA Centre Ardèche
Daniel BLACHE	Délégué CDC Rhône Crussol Vice-président CDDRA : culture et patrimoine
Jacky CHOSSON	Délégué CDC du Pays de Lamastre. Adjoint au maire de Lamastre Vice-président CDDRA : tourisme
Michel CIMAZ	Maire de St Apollinaire de Rias Délégué SMEOV Vice-président CDDRA : services aux personnes
Martine FINIELS	Maire de Vernoux-en-Vivarais Conseillère Générale de l'Ardèche
Thierry GIROT	Maire d'Arcens Délégué SMEOV Vice-président CDDRA : économie, économie de proximité
Marcel HUDELOT	Conseil Local de Développement
Olivier KELLER	Conseiller Régional Rhône Alpes
Alain SALLIER	Maire de Chalencon Délégué SMEOV Vice président CDDRA : agriculture, forêt, développement durable
François VEYREINC	Maire de Lyas Délégué SMEOV Vice-président CDDRA : aménagement, mobilité, habitat

Etaient excusés :

Pierre TISSIER	Délégué P.N.R. des Monts d'Ardèche
Jean-Paul VALLON	Maire de Lamastre Délégué CDC Pays de Lamastre

Ont assisté la réunion :

Yanty DUESO	Conseil Local de Développement
Marie-Laure BOULET	Directrice du SMEOV (remplacement) Coordinatrice du CDDRA et SCOT Centre Ardèche
Antoine BARANNE	Chargé de mission urbanisme, éco-mobilité habitat
Laura BONGI	Assistante de direction
Agnès BONNIN	Chargée de mission Culture/Patrimoine/SAP
Séverine LEON	Chargée de mission communication et du CLD

Etaient excusés : Frédéric MAGRANER

Véronique Rousselle excuse Monsieur Pierre Tissier du PNR et propose à l'assemblé de valider le compte rendu du Comité de Pilotage du 24 février et l'Ordre du jour de ce soir.

1. Point d'actualité du Conseil Local de Développement

Marcel Hudelot, présente Yanty Dueso membre du CLD.

Le CLD a reçu 4 porteurs de projets sur les dossiers de demande d'accompagnement du CDDRA. Ces avis vous seront donnés en séance, au fil des présentations de dossiers. Un dossier, celui de l'aménagement d'un tronçon de la Dolce Via, n'a pu être étudié par le CLD, du fait, d'une incompatibilité de dates. Le CLD remercie la Communauté de Communes Val'Eyrieux d'avoir fait le choix de reporter, avec beaucoup de souplesse, la présentation de son dossier au prochain Comité de Pilotage afin d'assurer son passage devant le CLD.

Les actions :

- Projet « paysages, identités et citoyens » (ce projet doit mobiliser des habitants afin qu'ils s'expriment sur leur perceptions du territoire par le dessin, la photo, la peinture...) : des plaquettes présentant le projet sont disponibles. A cette étape, les partenaires engagés dans ce projet doivent le présenter à des associations du territoire qui pourront s'en saisir et mettre en place des ateliers.
- Pour mettre en place la fiche action n°3 (« Formation, sensibilisation, autres structures de la démocratie participative »), le CLD engage un travail avec l'association de l'Aire. « De l'Aire » est une association qui œuvre, notamment, à l'aide à la participation, aux croisements des publics dans la mise en place de projets en milieu rural et péri-urbain. Ils apporteront leur aide sur des temps de sensibilisation, échanges, de travail auxquels seront invités les CLD voisins, des acteurs en lien à ces questions et des élus. Les élus sont invités à participer, à la première réunion qui se tiendra en mai. Nous leurs transmettrons les informations.
- Démarrage de l'action, en partenariat avec le volet jeunesse du CDDRA, avec le Réseau ITESS (Réseau des Initiatives Territoriales de l'Economie Sociale et Solidaire). Il s'agit de constituer un groupe de jeunes personnes qui créeront leurs emplois sur la période d'été grâce à une structure proposée par ITESS : une coopérative éphémère. Des documents sont disponibles pour les deux phases du projet : le recrutement des jeunes et la possibilité pour eux de trouver des contrats.
- Egalement, le CLD a été présent sur les 3 soirées dédiées aux réflexions sur l'implication des jeunes, organisées en partenariat avec le volet lien social du CDDRA.
- Le CLD est présent sur le groupe de travail dédié à la concertation dans le SCoT Centre Ardèche et, est en proposition sur les questions d'association des habitants, des élus et des partenaires dans la construction du SCoT.
- Marcel Hudelot tient à dire que le compte rendu est très fidèle à ce qui s'est dit au dernier COPIL. Suite à la décision du retrait d'une des associations partenaires de la fiche action 1 du CLD. Les membres du bureau du CLD ont fait le choix d'écrire un courrier. Il a été envoyé à tout le Copil, par voie électronique, le vendredi 20 mars dernier. Le CLD est en attente d'une réponse à ce courrier.

Jacques Chabal tient à informer qu'il ne participera pas aux débats avec le CLD dès lors que Boutières Citoyenne sera présente, il tient à préciser et répéter ce qu'il a dit lors du dernier COPIL. Il ne s'agit nullement de divergences politiques nécessaires mais bel et bien de courtoisie citoyenne et républicaine. Boutières Citoyenne est un site internet où les membres déclarent ce qu'ils veulent mais font nullement preuve de courtoisie démocratique par rapport aux mandats de Président de la Communauté de communes Val'Eyrieux et de Maire du Cheylard de Jacques Chabal, ainsi que des équipes qui l'entourent, sans parler de sa vie personnelle qui est également attaquée. Jacques Chabal affirme qu'il s'agit de la part de Boutières Citoyenne d'un manque de savoir-vivre républicain, Jacques Chabal ne peut faire comme si de rien n'était par rapport au travail accompli avec les différentes équipes. Au sein du CDDRA il n'y a jamais eu de telles interférences, le travail réalisé a toujours été un travail sain souligne Jacques Chabal, aussi il émet des doutes quant aux débats qui se poursuivront au sein de nos assemblées, si de tels agissements se poursuivent. Ils perturberont nos débats et nos réflexions. Il ajoute qu'il agirait de la même façon, si un autre membre du COPIL se retrouvait dans la même situation. Il tient à dire à l'assemblée qu'il assume le

débat mais pas les coups bas. Jacques Chabal ne souhaite pas démissionner du CDDRA mais il ne participera pas aux échanges avec le CLD.

2. Examens des dossiers du CDDRA

TOURISME

Jacky CHOSSON indique que 2 dossiers concernant la Dolce Via et l'appel à projets « Manifestations touristiques 2015 » ont été instruits en CAT tourisme le 30 mars dernier.

Point sur les financements Dolce Via

Le Vice-président informe qu'un point sur la ventilation des financements a été fait lors du dernier CAT, compte tenu d'une diminution probable des crédits LEADER attendus.

D'une enveloppe escomptée de 750 000€ de subvention européennes, les élus du CAT ont fait de nouvelles projections si l'enveloppe était ramenée à 600 000€. Cette somme constitue un seuil en dessous duquel la fin des aménagements seraient compromis, impactant fortement Val'Eyrieux pour les aménagements de son dernier tronçon jusqu'à St Agrève. L'enveloppe CDDRA reste inchangée à 500 000€.

Les élus du CAT proposent à ce jour la ventilation suivante :

MO	Coût total	Subvention CDDRA CA	Subvention LEADER	Total subventions RRA + UE
VAL'EYRIEUX <i>2 ou 3 tranches</i>	2 400k€ -600k€ du CG = 1 800 000€ <i>Plafond dép subventionnables 778K€/CDDRA</i>	350 000€	460 000€	810 000€
CAPCA <i>Hors volet de centralité</i>	870 000€ <i>Plafond dép subventionnables 222K€/CDDRA</i>	100 000€	100 000€	200 000€
CC PAYS LAMASTRE	270 000€	50 000€	40 000€	90 000€
TOTAL		500K€	600K€	1 100 000€

Cette ventilation sera à affiner lorsque l'on connaîtra les enveloppes LEADER pour chaque projet.

2 Dossiers Dolce Via :

Jacky CHOSSON propose de retirer de la programmation de ce soir le dossier porté par Val'Eyrieux. En effet, il n'a pas été possible de trouver de date entre le CLD et la Val'Eyrieux pour l'examen du dossier. Afin de suivre le même parcours d'instruction que les autres dossiers, la Communauté de communes propose que la présentation du dossier soit reportée au COPIL du 7 juillet. Une date sera fixée vers la mi juin. Le dossier ne repassera pas en CAT puisqu'il a déjà reçu un avis favorable le 30 mars, pour un montant de subvention CDDRA de 300 000€. Le COPIL valide le report du dossier au 7 juillet prochain.

Le second dossier Dolce Via est porté par la CAPCA (hors volet de centralité). Jacky CHOSSON précise qu'une partie des travaux est urgente et doit être faite avant la saison estivale. Le CAT propose au COPIL de valider une subvention de 100 000€.

Marcel HUDELOT fait le retour de l'avis du CLD : Réuni le 13 avril, ce tronçon est également considéré pour le CLD comme nécessaire à réaliser pour ne pas laisser des trous dans le parcours, le CLD n'a pas fait de remarque sur la validité du projet. Les remarques consistent à pointer le manque d'avis citoyen autour de la gouvernance. Les représentants des cyclotouristes n'ont pas été sollicités. Le CLD constate que le prix des gardes corps est toujours aussi élevé et toujours justifiés par la sécurité. Avis réservé sur ces deux points mais pas sur le projet.

Jacky Chosson fait remarquer que le choix des gardes corps est désormais un choix raisonnable par rapport à ce qui a été fait en amont par les artisans d'art. Et tient à préciser que l'association Cyclotourisme a été informé au départ mais effectivement cette association réservée aux vélos de routes est peu concernée par la Dolce via qui concerne plutôt les VTC.

VOTE FAVORABLE

A la demande de Thierry GIROT, Véronique ROUSSELLE précise que les dossiers validés ce soir devraient pouvoir passer en Commission permanente en septembre. Alain SALLIER et Béatrice FRASSON-MARIN rappellent que la date d'accusé réception des dossiers complets marque le démarrage possible de l'engagement de l'opération ; c'est à partir de cette date délivrée par la Région que les dépenses (factures) seront prises en compte.

Appel à projets Manifestations touristiques 2015

L'appel à projets a été diffusé auprès des EPCI du Centre Ardèche, des offices de tourisme et leur réseau et des acteurs partenaires. Jacky Chosson remercie les membres du CAT, qui se sont appliqués à veiller à l'équilibre territorial de cet appel à projets avec une enveloppe de 10 000€ seulement pour 2015 (ligne totale de 20 000€ pour 2 ans). Seul le secteur de Vernoux n'a pas sollicité cette ligne, dont les critères ont été resserrés. Au total, 9 demandes ont été déposées. 8 ont reçu un avis favorable du CAT au regard du règlement d'attribution validé au COPIL de février. Olivier KELLER fait remarquer que du fait des délais d'instruction, il y a une réelle prise de risque pour les maîtres d'ouvrage en matière de trésorerie. Il s'interroge par ailleurs sur la méthode de demander aux intercommunalités de relayer l'information des appels à projets car il ne leur est pas possible d'avoir une connaissance exhaustive des événements et des associations qui les portent. Il faut s'interroger sur la méthode pour n'oublier personne.

Véronique Rousselle demande qu'une fois l'enveloppe consommée on procède à une vérification sur l'équilibre territorial.

Bien que s'agissant d'une manifestation très importante pour le territoire, le dossier Trail de Désaignes n'a pas reçu un avis favorable du CAT du fait de son portage depuis cette année d'une grande partie de son organisation par une société privée. Le COPIL confirme cet avis défavorable.

PATRIMOINE

Dossier Les Fonderies en action, Théâtre Son et Lumière - MJC La Voulte-sur-Rhône
VOTE FAVORABLE

CULTURE

Daniel Blache présente les 7 projets d'équipement culturel

Véronique Rousselle et Jacques Merchat rappellent la méthode proposée pour l'instruction de ces dossiers. Compte-tenu de la disponibilité financière sur cette ligne (200 000 € de subvention régionale), il a été demandé aux intercommunalités d'identifier auprès du CDDRA un ou deux projets structurants sur leur territoire, complémentaires de l'existant.

Le règlement d'attribution prévoit de donner priorités aux maîtrises d'ouvrage intercommunales quand l'EPCI intègre la compétence culture sinon de demander une contribution financière de l'interco à ces projets s'ils sont communaux (dans un rapport de un pour deux à minima avec la subvention du CDDRA).

Dans ce sens il est souligné que les avis pour les dossiers du territoire CAPCA seront émis sous réserve de l'avis de la CAPCA et de sa contribution financière prévue dans le règlement CAT.

Agrandissement et restructuration de l'espace culturel des Soleillas à Chalencion

Marcel Hudelot fait le rapport des remarques du CLD sur ce dossier, il s'agit d'un aménagement orienté vers la population et la jeunesse. Consultation des associations locales. Le CLD attire l'attention sur l'accessibilité aux PMR à partir du parking et dans les gradins du théâtre de verdure. Sur le volet social les conditions font l'unanimité. Avis du CLD FAVORABLE.

Alain Sallier souligne qu'en effet les règles de l'accessibilité ont été prises en compte pour la salle et le parking également.

Martine Finiels souligne qu'il y a un besoin réel d'élargir l'offre sur le territoire et d'être en complémentarité et pas en concurrence.

VOTE FAVORABLE sous réserve de l'avis de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

Equipement d'un espace culturel à Veyras

Marcel Hudelot pour l'avis du CLD fait remarquer que la consultation à la population a été pensée en amont, avec des réunions publiques avec invitations par boîte aux lettres. L'information par la suite a été en continue avec tous les 2 mois une gazette spécifique autour de l'investissement. Consultation également des associations sportives dans le souci de répondre à la demande car il n'y a pas de salle de cette jauge, capacité de petite forme 200 à 300 personnes. Outil qui n'existe pas. Avis du CLD FAVORABLE.

VOTE FAVORABLE sous réserve de l'avis de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

Réaménagement d'un espace culturel avec création d'une bibliothèque à Désaignes

Jacky Chosson fait la remarque qu'il s'agit d'un projet de gros œuvre où tout le site est repensé, en lien avec le projet scolaire.

Agnès Bonnin précise que la commune demandait une aide plus importante au départ, car il y avait des postes de dépenses en optionnel dans leur budget prévisionnel (gradins, scène et écran). Elle a fait le choix de rester sur une première demande pour l'investissement, il est possible que le CDDRA soit sollicité à nouveau dans une deuxième phase d'équipement.

Jacques Merchat fait remarquer qu'il ne faudrait pas que le règlement d'attribution mis en place gêne une deuxième demande. Le co-financement de l'intercommunalité étant largement assuré sur la première demande de ce projet, à retenir en cas d'une deuxième demande.

VOTE FAVORABLE

Equipement de la bibliothèque de St Pierreville

VOTE FAVORABLE

Equipement de l'espace d'animation d'Arcens

Remarque de la Région, il est important de préciser que les associations locales pourront profiter de l'équipement.

VOTE FAVORABLE

Aménagement et équipement de l'espace culturel Louis Nodon

Daniel Blache fait par de la difficulté du CAT sur ce dossier car déjà financé au titre du CDRA. Pour ne pas pénaliser d'autres projets le CAT a fait le choix de reporter ce dossier en 2016.

Martine Finiels informe les membres du COPIL que la Communauté de Communes du Pays de Vernoux a fait le choix de reporter l'aménagement également.

Véronique Rousselle propose que le dossier soit reporté sans date précise.

Réorganisation et équipement de la Médiathèque de Guilherand Granges

Marcel Hudelot transmet l'avis du CLD, le réaménagement de cet équipement est incontestable Sur le plan du financement, la partie prise en charge par le CDDRA ne concerne que les outils RFID et les aménagements mobiliers. Il n'y a pas eu de concertation de la population. Sur le volet social, il est attendu un élargissement de la population qui fréquentera la médiathèque et un redéploiement du personnel. L'impact environnemental aurait pu être approfondi. Le CLD aurait attendu plus d'informations chiffrées sur les économies envisagées et les moyens pour y arriver. Avis du CLD FAVORABLE.

Véronique Rousselle tient à dire sa gêne face à un appui du Contrat à un investissement de ce type (RFID) et la pertinence du système contre le vol à mettre en place.

Daniel Blache informe que la DRAC ne soutiendrait pas le projet si pas de système RFID. L'enjeu est également de mettre en place un suivi sur toutes les communes de la communauté de communes dans une logique de réseau des bibliothèques. C'est un investissement lourd au départ mais qui permet un fonctionnement léger et facilité par la suite.

Martine Finiels fait remarquer que sur le même secteur il y a déjà le même équipement, la médiathèque de Saint Péray, l'espace AGORA n'aurait-il pas pu faire l'objet d'une réflexion plutôt que la médiathèque ? C'est effectivement un projet qui pourra voir le jour d'ici 2 ans.

VOTE FAVORABLE, 2 Abstentions (dont celle de la chef de projet régional)

PSADER

Alain Sallier présentent les deux dossiers PSADER de la programmation.

Les Jeudis à la ferme

Pas de remarque spécifique pour le Comité PSADER fait connaitre les produits et l'activité agricole.
VOTE FAVORABLE

Accompagnement du développement de l'agro-écologie des exploitations agricoles dans le la démarche TEPOS

Olivier Keller tient à faire remarquer qu'il serait intéressant d'allier les négociants et les vendeurs de matériel agricoles, réel intérêt d'expliquer l'ensemble des enjeux économiques.

Michel Cimaz souligne que la démarche TEPOS s'adresse à tout le monde et sur cette question le monde agricole a été très réactif en effet.

Alain Sallier relève qu'il est en effet important de consulter tout le monde agricole et les vendeurs de matériel en font partie.

Véronique Rousselle propose de consigner ces remarques dans le courrier envoyé au Maître d'Ouvrage.

VOTE FAVORABLE

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Réhabilitation d'un logement communal

François Veyrinc présente le dossier de cette thématique et informe que le CAT s'est réuni exceptionnellement de manière virtuelle.

VOTE FAVORABLE

ENERGIE

François Veyrinc présente également les deux derniers dossiers de cette programmation.

Appui à la candidature « Tepos » Val Eyrieux

Le Maître d'Ouvrage se fait accompagner de Polenergie sur ce projet.

VOTE FAVORABLE

Mise en place des permanences délocalisées

Poursuite de l'action sur les communes du Cheylard, de Vernoux et Privas. Les permanences sur la commune de La Voulte ne sont pas financées dans le cadre de ce projet de subvention

Antoine Baranne souligne que les démarches citoyennes démarrent sur Val'Eyrieux avec des outils d'analyse (ou de réduction) de consommation énergétique par les habitants et notamment la filière du lycée du Cheylard. C'est un outil expérimental qui peut-être s'entendra sur le département, et qui permet un complément d'autofinancement pour les permanences.

VOTE FAVORABLE

3. Travail sur le courrier Post Comité d'Avis

Véronique Rousselle informe qu'après le vote en CP, les élus régionaux ont fait une remarque par rapport au Théâtre de Privas pour la possibilité ou non de mobiliser du CDDRA, cette remarque a été comprise différemment par chacun.

Jacques Merchat exprime qu'une enveloppe financière dans le cadre du volet de centralité a été fléchée cela n'empêche pas que les crédits Région soient mobilisés en complémentarité entre politique de droit commun au sein du CPER et CDDRA. Dans ce contexte, la maquette financière déposée au moment de l'avenant reste inchangée.

Olivier Keller fait part de son étonnement face à ce cofinancement Etat/Région. Il n'y a rien aujourd'hui de défini dans le CPER, volet territorial pas encore précisé et pas encore voté.

Olivier Keller pense que le Territoire perd au change et que l'on aurait pu intégrer d'autres projets au volet centralité.

Alain Sallier souligne qu'il ne s'agit que d'une partie limitée par rapport au projet global de reconfiguration du théâtre.

Des ajustements se feront au fur et à mesure de l'avancée du montage du projet. Un temps de rencontre entre services Région, CDDRA et Agglo est prévu pour envisager ces premiers calages le 15/06.

4. Actualité sur la construction de l'Appel à projet Plateforme Rénovation énergétique des logements privés

Ce point est reporté au COPIL du 7 juillet.

5. Premier bilan du Temps fort Développement Durable

Alain Sallier dresse le bilan de ce temps fort comme un moment agréable avec environ 70 participants et une bonne quinzaine de stands. Les entreprises étaient malheureusement peu représentées. Les ateliers étaient très participatifs, avec un public quand même déjà conquis. De très bons éléments techniques sur notre manière d'aborder le Développement Durable dans les dossiers. Nous n'avions pas forcément d'éléments territorialisé maintenant c'est chose faite. Un document et une vidéo seront réalisés et mis sur le site d'Internet.

Nous retenons l'idée de refaire un évènement mais peut-être sur une dimension plus thématique.

Alain Sallier tient à souligner l'implication de l'équipe du SMEOV. Ce temps a été une vraie réussite. Avec une forte implication du CLD également. Les retours des partenaires sont très bons.

Antoine Baranne fait part des réflexions d'ouvrir l'évènementiel au grand public et aux entreprises, et de prévoir des ateliers pratiques peut-être.

Véronique Rousselle souligne la qualité de la pédagogie utilisée et déplore toutefois de ne pas avoir vu d'article dans les journaux.

Séverine Léon informe de la difficulté à mobiliser la presse sur différents sujets.

Olivier Keller propose une rencontre entre personnes élus et responsables presse.

6. Etat d'avancement conventionnement Leader

Alain Sallier informe la validation des deux fiches action « urbanisme durable » à 1 Million et « changement pratique » à 1 Million également. Le débat demeure sur les fiches actions Economie de proximité avec notamment la difficulté de se mettre d'accord sur le calibrage financier des 8 projets stratégiques inscrits dans notre candidature (dont Dolce Via, géopark, parcours artistique, pépinière d'art...) car ces dossiers pèsent lourds financièrement et des choix doivent être faits. Une prochaine rencontre est prévue à ce sujet.

Au niveau de la gouvernance technique, le PNR pilote le dossier urbanisme rural, le SMEOV le dossier économie de proximité et le SYMPAM le changement de pratiques et la jeunesse. Concernant la gouvernance politique, un collège public du comité de programmation est en cours de constitution. Un collège privé est en cours de réflexion avec un appel à candidature pour les partenaires privés non élus et issu de la société civile. Deux réunions sont prévues en Centre Ardèche et dans l'Ardèche méridionale.

Véronique Rousselle fait par d'une lettre de la Région concernant l'urbanisme rural, qui attire l'attention sur la cohérence dans la priorisation des actions pour chaque actions déposées aux CDDRA par rapport au PNR. Il est important de définir l'organisation entre les structures pour le conventionnement avec la RRA.

Marie-Laure Boulet souligne que chaque territoire travaillent sur les 8 projets importants et qu'ils le sont pour tous

Marcel Hudelot fait la remarque de la complexité de la gouvernance à 40 institutionnels. Déjà à 25, la fréquentation était difficile les soirs de copil à Jaujac. Un GAL de 100 personnes à réunir une fois par an sur 6 ans risque de provoquer une grosse déperdition.

Nous attendons le lancement au premier trimestre 2016 car il faut attendre que le PDR soit voté.

7. Point SCoT, arrivée de Fabien Treillard

Jacques Merchat annonce l'arrivée du chargé de mission SCoT, Fabien Treillard. Son travail est précieux pour l'élaboration des documents d'urbanisme, déterminer les différents incontournables et les démarches à entreprendre. C'est une longue année pour le SCoT.

8. Point divers

Véronique Rousselle informe que lors de la réunion des 4 référents, la question du devenir et de la pérennité de l'équipe d'ingénierie du SMEOV lié au CDDRA a été abordée.

Nous sommes soucieux de l'avenir, l'équipe technique s'inquiète également. Il devient urgent de déterminer plus clairement le besoin d'ingénierie face à l'enveloppe du contrat et la répartition suivant les thématiques. Nous avons demandé une évaluation du temps sur chaque thématique et les tendances par rapport au programme et aux besoins. Afin de pouvoir au final trancher sur le nombre d'heure par thématique ou sous thématique qui impliquera une fiche de poste. Une deuxième vague de réflexion concernera les salariés, mais ce premier travail doit avancer rapidement.

Jacques Merchat souligne que le contrat et les postes sont intimement liés, à mettre en face des besoins que l'on a. Vu l'enveloppe dédiée à l'animation, 2 ETP ne pourront plus être financés en 2016. Pour effectuer ce travail une réunion de bureau du SMEOV aura lieu le 21 mai. Les avis du CDDRA sur les thématiques sont à mettre en avant cette réunion est d'ailleurs élargie aux Vice-Présidents du CDDRA.

Marie-Laure Boulet confirme cette volonté du SMEOV d'élargir à l'ensemble des Vice-Présidents du CDDRA.

Thierry Girot tient à préciser que les 2 ETP non plus financés par la Région ne veulent pas forcément dire 2 postes en moins, cela dépend de ce que le territoire aura décidé en termes de besoins et d'actions.

Véronique Rousselle invite toutes les personnes à réfléchir sur ce sujet, les personnes de l'équipe technique également pour apporter une méthode.

Le prochain COPIL aura lieu le 7 juillet. Le lieu reste à définir.

(Attention depuis date avancée au 6 juillet à 19h en Mairie de St Priest, ndlr)

Yanty Dueso tient à exprimer son étonnement par rapport à la prise de parole de Jacques Chabal en début de séance. L'association Boutières citoyenne ne fait pas partie du CLD, un citoyen fait partie du CLD. La Fiche du CLD n'a jamais parlé des élus, ni de politique c'est un travail de citoyen. Pour le CLD il n'y a aucune confusion.